

En vert : mesures de la loi d'application directe (=pas besoin de mesure réglementaire) OU mesures réglementaires déjà publiées.

En bleu : textes élaborés mais pas encore publiés

En orange : textes en cours d'élaboration (concertation, rédaction ou consultations obligatoires)

Fiscal, social et gouvernance			
Article loi	Objet	Mesure	Avancement
Article 94, II	Majoration des indemnités journalières maladie des non-salariés agricoles et élargissement du versement d'une rente accident du travail ou maladie professionnelle à l'ensemble des non-salariés agricoles	Décret n° 2023-358 du 10 mai 2023 relatif à la majoration des indemnités journalières maladie des non-salariés agricoles et à l'élargissement du versement d'une rente accident du travail ou maladie professionnelle à l'ensemble des non-salariés agricoles	Publié
Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023			
Article loi	Objet	Mesure	Avancement
52, I	Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de glyphosate au titre des années 2022 et 2023	Décret n° 2023-359 du 10 mai 2023 relatif à l'encadrement du crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de glyphosate au titre des années 2022 et 2023 prévu par l'article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021	Publié
114, I	Fonds national de modernisation, de performance et de péréquation	Décret n° 2023-539 du 29 juin 2023 relatif au Fonds national de modernisation, de performance et de péréquation	Publié
Article loi	Objet	Mesure	Avancement
Unique	Retraites agricoles - Réforme des vingt-cinq meilleures années	2025-1409 du 30 décembre 2025 relatif aux pensions de retraite des personnes non salariées des professions agricoles et portant diverses dispositions en matière de retraite	Publié

En vert : mesures de la loi d'application directe (=pas besoin de mesure réglementaire) OU mesures réglementaires déjà publiées.

En bleu : textes élaborés mais pas encore publiés

En orange : textes en cours d'élaboration (concertation, rédaction ou consultations obligatoires)

Loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024			
Article loi	Objet	Mesure	Avancement
18	Modification de calcul de l'assiette de la contribution sociale généralisée et des cotisations sociales dues par les travailleurs	Décret n° 2025-708 du 25 juillet 2025 relatif à l'assiette de la contribution sociale généralisée et des cotisations sociales dues par les travailleurs	Publié
19, II	Mise en place du titre emploi simplifié agricole (TESA-S)	Décret n° 2025-405 du 6 mai 2025 relatif au titre emploi simplifié agricole prévu à l'article L. 712-1 du code rural et de la pêche maritime	Publié
110	Mise en place du congé paternité des non-salariés agricoles	Décret n° 2024-369 du 22 avril 2024 relatif au congé de paternité des non-salariés agricoles prévu à l'article L. 732-12-1 du code rural et de la pêche maritime	Publié
Loi n° 2025-199 du 28 février 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2025			
Article loi	Objet	Mesure	Avancement
3	Retraites agricoles - Réforme des vingt-cinq meilleures années	Décret n° 2025-1417 du 30 décembre 2025 relatif aux taux et à l'assiette de la cotisation d'assurance vieillesse de base des non-salariés agricoles et portant diverses dispositions en matière d'affiliation	Publié
8	Pérennisation de l'exonération de prélèvements sociaux liée à l'emploi de saisonniers agricoles (dispositif pour les travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi – TO/DE). Hausse de 1,2 à 1,25 SMIC, à compter du 1 ^{er} mai 2024, du plafond de rémunération donnant droit à exonération totale	Applicable au 1 ^{er} janvier 2026 pour la pérennisation du TO-DE	Mis en oeuvre
9	Extension du TO-DE aux coopératives d'utilisation de matériels agricoles (CUMA)	Applicable depuis 2025	Mis en oeuvre
10	Extension du TO-DE aux coopératives de conditionnement de fruits et légumes	Applicable depuis 2025	Mis en oeuvre

En vert : mesures de la loi d'application directe (=pas besoin de mesure réglementaire) OU mesures réglementaires déjà publiées.

En bleu : textes élaborés mais pas encore publiés

En orange : textes en cours d'élaboration (concertation, rédaction ou consultations obligatoires)

11	Cumul exo. JA et dispositifs d'allègement de charges de droit commun	Applicable au 1 ^{er} janvier 2025	Mis en oeuvre
87, I et II	Retraites agricoles - Réforme des vingt-cinq meilleures années	Décret n° 2025-1409 du 30 décembre 2025 relatif aux pensions de retraite des personnes non salariées des professions agricoles et portant diverses dispositions en matière de retraite et n° 2025-1410 du 30 décembre 2025 relatif aux pensions de retraite des personnes non salariées des professions agricoles et portant diverses dispositions en matière de retraite	Publiés
Article loi	Objet	Mesure	Avancement
66, I-1°	Aménagement du régime de déduction pour épargne de précaution, prévu à l'article 73 du CGI, afin d'exonérer, à hauteur de 30 %, la réintégration des sommes déduites si elles sont utilisées en cas de survenance d'un aléa climatique, sanitaire ou environnemental ou d'une calamité agricole.	Application directe - pas de texte d'application requis	Mis en oeuvre
66, I-2°	Création d'une provision pour augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières ou allaitantes (codifiée au nouvel article 73 A du CGI.	Application directe - pas de texte d'application requis	Mis en oeuvre
70, I	Aménagement de plusieurs régimes d'exonération des plus-values professionnelles afin de favoriser la cession des exploitations agricoles au profit des jeunes agriculteurs. Sont concernés les régimes d'exonération en fonction du montant des recettes, en fonction de la valeur des éléments cédés ou lors d'un départ en retraite.	Application directe - pas de texte d'application requis	Mis en oeuvre
70, I-A et III	Relèvement, pour les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec), de la limite relative à la moyenne des recettes du groupement qui détermine le régime d'imposition applicable.	Application directe - pas de texte d'application requis	Mis en oeuvre

En vert : mesures de la loi d'application directe (=pas besoin de mesure réglementaire) OU mesures réglementaires déjà publiées.

En bleu : textes élaborés mais pas encore publiés

En orange : textes en cours d'élaboration (concertation, rédaction ou consultations obligatoires)

Article loi	Objet	Mesure	Avancement
67	Prorogation de trois ans du crédit d'impôt en faveur des exploitants agricoles qui engagent des dépenses de personnel pour assurer leur remplacement pendant leurs congés. Les exploitants peuvent donc bénéficier de ce crédit d'impôt au titre des dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2027.	Application directe - pas de texte d'application requis	Mis en œuvre
70, I-C et III-B	Les dirigeants de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés qui cèdent leurs titres à l'occasion de leur départ à la retraite bénéficient, sous certaines conditions, d'un abattement fixe de 500 000 € sur le montant de la plus-value réalisée (abattement dit « dirigeant » prévu par l'article 150-0 D ter du CGI). La loi de finances pour 2025 renforce ce dispositif pour les cessions consenties au profit de jeunes agriculteurs en portant le montant de l'abattement à 600 000 € et en étendant l'application de cet avantage aux cessions faisant l'objet d'un contrat de cessions échelonnées (II bis nouveau de l'article 150-0 D ter du CGI).	Application directe - pas de texte d'application requis	Mis en œuvre
66, I-3°, II et III-B	Relèvement de 20 % à 30 % de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) en faveur des propriétés agricoles prévue à l'article 1394 B bis du CGI.	Application directe - pas de texte d'application requis	Mis en œuvre
69, I	Les acquisitions par une personne substituée dans les droits à l'achat conférés à une Safer par une promesse de vente ayant acquis date certaine sont exonérées de toute perception au profit du Trésor, sous réserve notamment que ces acquisitions interviennent dans les six mois de la conclusion de ladite promesse (CGI art. 1028 ter, II). La loi de finances pour 2025 allonge ce délai de substitution en le portant à dix mois.	Application directe - pas de texte d'application requis	Mis en œuvre

En vert : mesures de la loi d'application directe (=pas besoin de mesure réglementaire) OU mesures réglementaires déjà publiées.

En bleu : textes élaborés mais pas encore publiés

En orange : textes en cours d'élaboration (concertation, rédaction ou consultations obligatoires)

Article loi	Objet	Mesure	Avancement
70, I-G et III-D	<p>Les transmissions à titre gratuit de biens ruraux donnés à bail à long terme ou à bail cessible hors du cadre familial ainsi que celles portant sur des parts de groupements fonciers agricoles (GFA) bénéficient d'une exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit (DMTG) (CGI art. 793, 2-3° et 1-4°).</p> <p>Les biens ruraux ainsi donnés à bail et les parts de GFA (pour la fraction correspondant à de tels biens) sont exonérés à concurrence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 75 % de leur valeur jusqu'à 300 000 €, à condition de conserver les biens pendant 5 ans, ou jusqu'à 500 000 € en cas de conservation pendant 10 ans ; - 50 % de leur valeur au-delà de ces limites. <p>La loi de finances pour 2025 relève le plafond de l'abattement de 75 % à 600 000 € en cas de conservation des biens pendant 5 ans et à 20 M€ en cas de conservation des biens pendant 18 ans (et non plus 10 ans).</p>	Application directe - pas de texte d'application requis	Mis en œuvre
Article loi	Objet	Mesure	Avancement
2	Règlements intérieurs des établissements du réseau des chambres d'agriculture	Décret n° 2026-208 du 24 mars 2026 fixant les conditions d'établissement du règlement intérieur des établissements du réseau des chambres d'agriculture	Publié
Article loi	Objet	Mesure	Avancement
9	Dispense d'affiliation à la MSA pour certains bailleurs à métayage, notamment champenois	Application directe au 1er janvier 2026 - pas de texte d'application requis	Mis en œuvre
10	Création d'une exonération dégressive sur 5 ans de cotisations sociales pour les anciens conjoints collaborateurs qui s'installent en qualité de chef d'exploitation	Entrée en vigueur différée à compter du 1er janvier 2027 : décret simple à prendre courant 2026	En cours d'élaboration La MSA sera saisie en mai 2026.

En vert : mesures de la loi d'application directe (=pas besoin de mesure réglementaire) OU mesures réglementaires déjà publiées.

En bleu : textes élaborés mais pas encore publiés

En orange : textes en cours d'élaboration (concertation, rédaction ou consultations obligatoires)

Article loi	Objet	Mesure	Avancement
14	Extension au régime des salariés agricoles du dispositif de mutualisation des coûts des maladies professionnelles au titre des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH)	Application directe au 1er janvier 2026 - pas de texte d'application requis	Mis en œuvre
16	Expérimentation relative au calcul des cotisations et contributions sociales des non-salariés agricoles sur la base des revenus de l'année en cours	Décret simple à prendre d'ici l'entrée en vigueur de l'expérimentation prévue en octobre 2026, puis remise d'un rapport au Parlement d'ici le 31/12/2027 sur la pertinence de la généralisation du dispositif au 01/01/2029	Consultation de la MSA en cours.
18 et 19	Création d'une exonération de contributions et cotisations sociales portant sur la différence entre l'indemnité perçue au titre de l'abattage des animaux reproducteurs d'un cheptel et la valeur nette à l'actif de ces animaux à la date d'abattage (et extension de cette exonération au micro-BA)	Application directe - pas de texte d'application requis	Mis en œuvre
70	Extension de la faculté de délégation de tâches aux auxiliaires médicaux du service du contrôle médical de la MSA	Application directe - pas de texte d'application requis	Mis en œuvre
97	Extension du capital décès aux ayants droit des non-salariés agricoles (NSA) en activité décédés à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (AT-MP) et aux ayants droit des NSA inactifs décédés titulaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente AT-MP avec un taux d'incapacité permanente supérieur à un taux fixé par décret	Décret n° 2026-198 du 19 mars 2026 relatif à l'attribution du capital décès du régime de protection sociale des personnes non-salariées des professions agricoles	Publié
103	Compléments de l'article 87 de la LFSS 2025 sur la réforme des retraites des non-salariés agricoles (dite des 25 meilleures années)	Décret à prendre au 1er trimestre 2026 pour compléter les décrets n° 2025-1409 et 2025-1410 du 30 décembre 2025 et entrée en vigueur pour les départs en retraite à compter du 1er janvier 2026	Avis du Conseil d'Etat rendu. Décret en cours de publication.

En vert : mesures de la loi d'application directe (=pas besoin de mesure réglementaire) OU mesures réglementaires déjà publiées.

En bleu : textes élaborés mais pas encore publiés

En orange : textes en cours d'élaboration (concertation, rédaction ou consultations obligatoires)

Santé animale, végétale et risques			
Article loi	Objet	Mesure	Avancement
16	Fixation d'un régime des actions de débroussaillage, des modalités de contrôle du respect de l'obligation de débroussaillage, modification des schémas régionaux de gestion sylvicole	Décret n° 2024-284 du 29 mars 2024 pris pour l'application de la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie	Publié
22		Décret n° 2024-284 du 29 mars 2024 pris pour l'application de la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie	Publié
28, I		Décret n° 2024-284 du 29 mars 2024 pris pour l'application de la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie	Publié
39		Décret n° 2024-284 du 29 mars 2024 pris pour l'application de la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie	Publié
59	Fixation des conditions d'aide publique au renouvellement forestier	Décret n° 2025-401 du 2 mai 2025 portant application de l'article L. 121-6 du code forestier et instaurant un régime d'aides au renouvellement forestier	Publié
41	Contrat de mise en valeur agricole ou pastorale prévu par le 6° de l'article L. 341-2 du code forestier	Un décret en Conseil d'Etat	Saisine du Conseil d'Etat prochaine

En vert : mesures de la loi d'application directe (=pas besoin de mesure réglementaire) OU mesures réglementaires déjà publiées.

En bleu : textes élaborés mais pas encore publiés

En orange : textes en cours d'élaboration (concertation, rédaction ou consultations obligatoires)

Article loi	Objet	Mesure	Avancement
40, I	Mesures de surveillance, de prévention et de lutte contre les maladies animales transmissibles, d'identification et de traçabilité des animaux et fixation de règles d'organisation de l'enregistrement et de l'agrément des exploitations	Décret n° 2025-988 du 22 octobre 2025 relatif aux mesures de surveillance, de prévention et de lutte contre les maladies animales transmissibles	Publié
Article loi	Objet	Mesure	Avancement
Unique	Conditions d'autorisation et modalités de réalisation des essais visant à déterminer, pour un type de parcelle ou de culture, les avantages de la pulvérisation par drone, du point de vue de la santé humaine et de l'environnement	<p>La loi prévoit un double dispositif réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un arrêté des ministres chargés de l'environnement, de l'agriculture et de la santé, pris après avis de l'Anses, définissant les conditions d'autorisation des programmes d'application par drones. - Un décret simple, également pris après avis de l'Anses, encadrant l'autorisation et la réalisation de programmes d'essais, pour une durée maximale de trois ans, destinés à évaluer l'intérêt du recours au drones pour d'autres types de parcelles ou de cultures par rapport aux applications terrestres. <p>Ces projets de textes ont nécessité l'intervention d'un décret en Conseil d'Etat (<u>décret n° 2026-270 du 14 avril 2026 relatif aux conditions d'application de produits phytopharmaceutiques par aéronef circulant sans personne à bord</u>) afin notamment de désigner les autorités compétentes pour délivrer les autorisations, à savoir le préfet de région, après avis conforme du ministre chargé de l'agriculture lorsqu'il s'agit d'essais.</p>	Consultation de l'Anses réalisée Consultation obligatoire du public achevée le 23 avril 2026, observations du public en cours d'examen.

En vert : mesures de la loi d'application directe (=pas besoin de mesure réglementaire) OU mesures réglementaires déjà publiées.

En bleu : textes élaborés mais pas encore publiés

En orange : textes en cours d'élaboration (concertation, rédaction ou consultations obligatoires)

Article loi	Objet	Mesure	Avancement/Commentaire
1	Caractère d'intérêt général majeur du développement de l'agriculture en tant qu'il garantit la souveraineté alimentaire de la Nation	Application directe – pas besoin de mesure réglementaire	Mis en œuvre
1	Conférences de la souveraineté alimentaire	Application directe – pas besoin de mesure réglementaire	Les conférences de la souveraineté alimentaire ont été lancées le 8 décembre 2025 à Rungis et les groupes de travail pour bâtir une stratégie nationale et territorialisée de production et de transformation à horizon 10 ans ont également été lancés. Un point d'étape a été réalisé au Salon international de l'agriculture 2026. Les conférences régionales sont en cours.
7, III	Programme national d'orientation et de découverte des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire.	Application directe – pas besoin de mesure réglementaire	Programme en cours d'élaboration avec les partenaires. Objectif de finalisation en mars 2026
9	Désignation d'un délégué de l'enseignement agricole par le ministre chargé de l'agriculture	Application directe – pas besoin de mesure réglementaire	Désignation pour la rentrée scolaire 2026
10, I	Procédure disciplinaire dans les établissements d'enseignement supérieur agricole publics et au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire statuant en matière disciplinaire	Un décret en Conseil d'Etat	Publié
12	Création des centres de formation professionnelle agricole	Décret n° 2025-1235 du 17 décembre 2025 relatif aux centres de formation professionnelle relevant des dispositions du I de l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime	Publié
15, 2°	Création du Bachelor Agro	Décret n° 2025-960 du 8 septembre 2025 relatif au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro », arrêté du 8 septembre 2025 relatif au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro », arrêté du 8 septembre 2025 portant nomenclature des mentions et définissant les référentiels d'activités, référentiels de compétences et référentiels d'évaluation du diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro », décret n° 2025-1069 du 7 novembre 2025 attribuant le grade licence aux titulaires du diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie, dénommé « bachelor agro » et arrêté du 11 février 2026 fixant la liste des établissements accrédités à délivrer le diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé "bachelor agro" à compter de l'année universitaire 2026/2027	Publiés – Ouverture des premiers Bachelor Agro à la rentrée scolaire 2026

En vert : mesures de la loi d'application directe (=pas besoin de mesure réglementaire) OU mesures réglementaires déjà publiées.

En bleu : textes élaborés mais pas encore publiés

En orange : textes en cours d'élaboration (concertation, rédaction ou consultations obligatoires)

Article loi	Objet	Mesure	Avancement/Commentaire
16, I	Réforme de la composition et du fonctionnement du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire	Décret n° 2025-1200 du 10 décembre 2025 relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire	Publié
17, 2°	Experts associés à l'enseignement agricole	Arrêté du 25 juillet 2025 relatif aux experts associés à l'enseignement agricole	Publié
18, 1°	Organisation et fonctionnement du comité des actes vétérinaires délégués	Un décret en Conseil d'Etat	A l'examen du Conseil d'Etat.
18, 2°	Modalités d'application du dispositif de délégation des actes vétérinaires	Un décret en Conseil d'Etat et quatre à cinq arrêtés	A l'examen devant le Conseil d'Etat. Les arrêtés seront publiés peu de temps après les DCE.
18, 3°	Compétences et référentiel de formation dans le domaine de l'ostéopathie animale	Un décret en Conseil d'Etat et trois arrêtés	La rédaction des deux textes est finalisée et le Conseil d'Etat sera saisi après un examen de proportionnalité nécessaire en application du droit de l'UE.
19	Offre de stage organisée au cours de la dernière année des études vétérinaires	Un décret simple	Rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux remis en janvier 2026. Consultations en cours.
21	Aide au passage de relai	Disposition programmatique - pas de mesure réglementaire nécessaire	Une mission d'inspection est en cours pour déterminer le montant de l'allocation et les modalités de fonctionnement de ce dispositif. Mise en place de l'aide fin 2026 ou début 2027
22	Promotion des diagnostics modulaires	Disposition programmatique – pas de texte réglementaire prévu par la loi.	La préfiguration par expérimentation sur 2 régions (Occitanie, Grand-Est) se déploie sur le premier semestre 2026, en lien avec la préfiguration FSA.
24, I	« France services agriculture » (FSA) - Conditions d'enregistrement dans le répertoire départemental unique	Décret pris après avis de la CNIL	En cours d'élaboration. A noter : la loi prévoit une entrée en vigueur de FSA au 1^{er} janvier 2027. Préfiguration de FSA déjà en cours.
24, I	« France services agriculture » (FSA) - Contrôle par l'administration des membres du réseau	Décret simple	En cours d'élaboration.

En vert : mesures de la loi d'application directe (=pas besoin de mesure réglementaire) OU mesures réglementaires déjà publiées.

En bleu : textes élaborés mais pas encore publiés

En orange : textes en cours d'élaboration (concertation, rédaction ou consultations obligatoires)

Article loi	Objet	Mesure	Avancement/Commentaire
24, I	« France services agriculture » (FSA) - Règles nationales que comprend le cahier des charges fixant les conditions que doivent remplir les structures de conseil et d'accompagnement pour être agréés	Décret n° 2026-323 du 28 avril 2026 fixant les règles nationales du cahier des charges des structures de conseil et d'accompagnement du réseau France services agriculture	Publié
24, I	« France services agriculture » (FSA) - Agrément des structures de conseil et d'accompagnement	Un décret en Conseil d'Etat et un décret en Conseil d'Etat et en conseil des ministres	A l'examen au Conseil d'Etat,
24, I	« France services agriculture » (FSA) - Mission de service public des chambres et respect du principe de neutralité	Décret simple	Décret en cours de finalisation dans le cadre d'un groupe de travail FSA.
26	Modèle de convention écrite conclue à titre gratuit pour formaliser l'essai d'association	Arrêté du 27 janvier 2026 établissant le modèle de convention d'essai d'association prévu au II de l'article L.330-9 du code rural et de la pêche maritime	Publié
31	Dépénalisation des atteintes involontaires à l'environnement, qui supprime la responsabilité pénale en cas d'atteinte non intentionnelle à l'environnement et substitue aux peines d'emprisonnement et d'amende une obligation de remise en état et un stage de sensibilisation ou une amende administrative	Application directe – pas besoin de texte réglementaire	Mis en œuvre
31	Extension du champ de la dépénalisation ci-dessus, pour les installations d'élevage, via l'instauration d'un seuil de tolérance de 15% pour les défauts de déclaration ou d'enregistrement dans certains cas.	Application directe – pas besoin de texte réglementaire	Mis en œuvre
37	Guichet et unique et procédure unique pour la gestion de la haie	Un décret en Conseil d'Etat	Dispositif porté par le ministère de la transition écologique – A l'examen du Conseil d'Etat

En vert : mesures de la loi d'application directe (=pas besoin de mesure réglementaire) OU mesures réglementaires déjà publiées.

En bleu : textes élaborés mais pas encore publiés

En orange : textes en cours d'élaboration (concertation, rédaction ou consultations obligatoires)

Article loi	Objet	Mesure	Avancement/Commentaire
38	Création et composition de l'instance nationale de concertation et de suivi du plan d'actions de la stratégie nationale de la haie	Un décret en Conseil d'Etat	Publication imminente
44	Règles de procédure contentieuse applicables à certaines installations	Application directe – pas besoin de texte réglementaire.	Mis en œuvre
47 et 48	Modification des règles applicables en matière de non-régression pour les chiens de protection de troupeaux et pour les produits lainiers	Application directe et décret n° 2026-46 du 2 février 2026 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement	Publié
53	Renforcement des compétences de chambre d'agriculture France	Un décret en Conseil d'Etat	Texte élaboré. A l'examen au Conseil d'Etat.
57	Actualisation et adaptation des dispositions du livre VIII du code rural et de la pêche maritime relatives à l'outre-mer	Une ordonnance	Publiée

En vert : mesures de la loi d'application directe (=pas besoin de mesure réglementaire) OU mesures réglementaires déjà publiées.

En bleu : textes élaborés mais pas encore publiés

En orange : textes en cours d'élaboration (concertation, rédaction ou consultations obligatoires)

Article loi	Objet	Mesure	Avancement
1 ^{er}	Aménagement de la séparation entre la vente et le conseil (SVC) – des mesures d'application directe nécessitant un toilettage des référentiels	L'arrêté qui permet aux distributeurs notamment de demander un agrément pour l'exercice de l'activité de conseil a été publié Arrêté du 22 décembre 2025 portant modification des arrêtés du 16 octobre 2020 relatifs aux modalités et aux référentiels de la certification mentionnée au 2° de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053228388 Autres dispositions d'application directe.	Publié
1 ^{er} , 7°	Décret définissant les exigences nécessaires à la prévention des conflits d'intérêts pour la délivrance du conseil stratégique par le détenteur d'un agrément pour la vente des produits phytopharmaceutiques	Un décret en Conseil d'Etat	Le texte est en cours de finalisation avant saisine du Conseil d'Etat.
1 ^{er} , 13°	Exigences relatives à l'exercice de la fonction de conseiller compétent en agronomie, chargé d'assurer le conseil stratégique global visant à améliorer la viabilité économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles	Un décret simple	En cours de finalisation
2, 3°, e)	Interdiction au 1 ^{er} janvier 2026 des produits contenant des substances actives ayant fait l'objet d'un règlement d'exécution portant non-approbation ou non-renouvellement au niveau européen	Application directe – pas de besoin de mesures réglementaires.	Projet de décret prévoyant des délais de grâce en cours d'élaboration
2, 5°	Création du comité des solutions à la protection des cultures	Deux décrets simples (composition / fonctionnement – modalités de déclaration publique des liens d'intérêt), dont un publié (<u>décret n° 2026-276 du 14 avril 2026 relatif à la composition et au fonctionnement du comité des solutions à la protection des cultures prévu au I de l'article L. 253-8-4 du code rural et de la pêche maritime</u>)	Le décret fixant la composition et le fonctionnement du comité des solutions est publié. Examen de la CNIL en cours sur le dispositif de déclaration publique d'intérêt
3, 1°	Dérogation sur la procédure de "consultation du public" pour les projets élevage (porc, bovins, porcins)	Décret n° 2026-45 du 2 février 2026 portant mesures d'adaptation de la procédure d'autorisation environnementale, notamment pour les élevages, et de celle relative aux installations temporaires	Publié

En vert : mesures de la loi d'application directe (=pas besoin de mesure réglementaire) OU mesures réglementaires déjà publiées.

En bleu : textes élaborés mais pas encore publiés

En orange : textes en cours d'élaboration (concertation, rédaction ou consultations obligatoires)

Article loi	Objet	Mesure	Avancement
3, 2°	Relèvement des seuils ICPE élevage : les seuils de déclaration et enregistrement s'agissant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en matière d'élevage bovin, porcin et avicole sont relevés, sans que cela ne remette en cause le principe de non-régression environnementale	Décret n° 2026-46 du 2 février 2026 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement	Publié
4, 3°	Renforcement de l'offre d'assurance destinée aux prairies	Une instruction technique à destination des directions départementales des territoires pour les appuyer dans l'organisation des travaux à mener avec les assureurs et les organisations syndicales.	Instruction diffusée fin décembre 2025.
5	Présomption de reconnaissance de l'intérêt général majeur des projets de stockage d'eau dans les zones en déficit hydrique	Application directe – pas de besoin de mesures réglementaires.	Mis en œuvre
6	Renforcement de la position du préfet comme coordonnateur de police administrative de l'OFB. Transmission par la voie hiérarchique des Procès-verbaux pour garantir la qualité des procès-verbaux de l'OFB, et leur opportunité au regard de l'interprétation de la loi. Caméra piéton	Un décret en Conseil d'Etat, après avis de la CNIL	Publication prévisionnelle avril 2026
7	Clarification du régime d'autorisation préalable de l'utilisation des insectes stériles utiles aux végétaux, sur la base d'une évaluation scientifique des risques environnementaux préalable à leur lâcher dans l'environnement	Un décret en Conseil d'Etat - Clarification du champ de la loi, qui ne pose pas de problème d'application (soumissions de dossier à l'ANSES pour des insectes stériles déjà possibles).	En cours d'élaboration. Arrêté également en cours d'élaboration (modifiant un arrêté de 2012)